

FX

Françoise  
BROILLIARD

titulaire du diplôme d'architecte d.p.l.g.  
urbaniste qualifiée o.p.q.u.  
commissaire-enquêteur (04)

Manosque le 7 février 2017

**Réf:** FB/CE17.05  
**Obj:** Révision POS-PLU Commune de Pierrevert  
**Dossier E16000068/13**

**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**

**04860 PIERREVERT**



Monsieur le Maire,

A la relecture du rapport d'enquête j'ai constaté des coquilles, erreurs et défauts d'impression. Plus particulièrement un mot erroné m'amène à faire un erratum. En conséquence j'ai souhaité vous transmettre un exemplaire corrigé de ce rapport.

La teneur du rapport et des conclusions ne s'en trouve pas modifiée, mais, à part quelques fautes bénignes deux corrections m'apparaissent essentielles :

Sur le schéma de la page 12 du rapport, la mention "TERRES A ACQUERIR " masquée par la trame, n'apparaissait pas à l'impression du document initial.

L'erratum précise pour la page 25 de l'avis que, en lieu et place de :

*"Dans l'attente d'un document révisé **arrêté** c'est bien au SCoT en vigueur que le projet de PLU se doit d'être compatible."*

Il convient de lire :

*"Dans l'attente d'un document révisé **approuvé** c'est bien au SCoT en vigueur que le projet de PLU se doit d'être compatible."*

Le rapport que je transmets ce jour au tribunal administratif et à la préfecture comporte ces corrections.

Je vous présente mes excuses pour ces erreurs que je tenais à corriger, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Broilliard".

F. BROILLIARD